

Les membres de la DMA France s'engagent dans une démarche de Développement Responsable suivant les trois niveaux de responsabilité suivants : responsabilité sociale, économique et environnementale.

Les membres signataires* s'engagent à respecter les exigences de la Charte Développement Responsable de la DMA France.

1 - Nommer un référent développement responsable

Désigner une personne chargée de mettre en place la politique développement responsable au sein de l'entreprise. Définir son périmètre d'intervention et de contrôle. Informer les salariés sur son rôle d'information et de conseil.

2 - S'engager dans le développement des compétences et la professionnalisation des salariés en France et à l'étranger (par exemple dans le cadre d'une délocalisation)

Au-delà du droit à la formation tout au long de la vie, les adhérents à la charte accompagnent leurs collaborateurs dans une démarche de développement et de valorisation des compétences acquises, dans le but d'assurer l'employabilité de leurs salariés sur l'ensemble de leur parcours professionnel. Ils s'engagent à mener ces actions dans un climat propice au dialogue et à la concertation.

3 - Respecter la diversité

Les signataires s'engagent à garantir l'égalité des chances tant à l'embauche que tout au long de l'évolution du parcours professionnel de leurs collaborateurs.

4 - Privilégier des fournisseurs engagés dans le développement responsable

S'intéresser à l'engagement social, économique et environnemental de chacun de ses fournisseurs et en tenir compte lors du choix final. Les encourager en leur rappelant les principaux objectifs du développement responsable. Demander un engagement formel. S'informer sur les labels ou normes spécifiques aux métiers et privilégier les fournisseurs qui les appliquent.

5 - Proposer une gamme d'offres responsables

S'engager à développer au sein de la gamme de produits ou services au moins une offre écoconçue à tarif préférentiel. Communiquer de manière didactique sur la rentabilité économique des écochoix réalisés à la conception de l'offre, dans une démarche d'information au sens large sur le développement responsable.

6 - Sensibiliser les clients à l'écoconception

Diffuser auprès des clients des conseils sur l'écoconception de leur communication papier et numérique, afin de les aider à réduire leur impact environnemental. Promouvoir le ciblage et la segmentation pour ne diffuser que des campagnes publicitaires maîtrisées en termes d'efficacité, de coûts et d'image. Encourager la mise à jour des fichiers et diminuer les plis non distribués par une recherche régulière des personnes déménagées. Cf Livre blanc « Bien sûr vos données sont parfaites ».

7 - Communiquer sur des supports responsables

Communiquer sur tous types de supports/médias en intégrant les impacts environnementaux et sociaux, de la création à la production, jusqu'à la diffusion de vos campagnes. Écoconcevoir vos campagnes de communication physiques et digitales.

8 - Faire de vos salariés des ambassadeurs responsables

Inciter le personnel de l'entreprise à adopter une attitude responsable vis-à-vis des ressources et de l'énergie. Mettre à disposition des informations sur les bonnes pratiques environnementales. Encourager toute initiative d'écocitoyenneté comme la mise en place de co-voiturage ou la valorisation des moyens de transport alternatifs (vélo, trottinette électrique, etc.).

9 - Mesurer et réduire son empreinte environnementale

Établir un diagnostic des impacts environnementaux des activités de l'entreprise (bilan carbone, empreinte carbone...) et s'engager dans une démarche de diminution progressive de ses impacts. À terme, s'engager à reverser une éco-contribution (compensation carbone) à un organisme dédié.

10 - Rendre compte des avancées par rapport à l'année écoulée

Élaborer et diffuser un point étape annuel sur les engagements de la charte en reprenant les actions mises en place sur les volets du développement responsable : environnemental, social et économique.



* Obligation de s'engager sur au moins 5 points la 1ère année, 7 points dans les 3 ans suivant la signature. Tous les membres se sont par ailleurs engagés à respecter la charte de déontologie de la DMA France.

Pour la DMA France :

Jean-Michel MOULIÉ - Président

Date d'engagement : 09/09/2021

Nom du signataire : Jean-Paul LIEUX